



PLAN D' ACTIONS WALLONIE CYCLABLE 2030

Table des matières

1	Investir dans le vélo, un choix rationnel	2
2	Un plan d'Actions Wallonie Cyclable qui s'intègre dans une politique locale, régionale, fédérale, européenne.....	6
3	Quelles mesures pour augmenter le nombre de déplacements quotidiens à vélo ?	8
3.1	Thématique : Assurer la Gouvernance	9
3.1.1	Mesure : Assurer la mise en place de la Stratégie vélo.....	9
3.1.2	Mesure : Assurer le monitoring et l'évaluation de la politique cyclable.....	12
3.1.3	Mesure : Mettre en place un plan de Formation	17
3.1.4	Mesure : Assurer une mise en réseau des acteurs vélo.....	21
3.1.5	Mesure : Assurer un suivi et une évolution de la réglementation, planification de la politique cyclable 22	
3.2	Thématique : rouler et stationner en sécurité	27
3.2.1	Mesure : Définir des réseaux cyclables wallons utilitaires et récréatifs	27
3.2.2	Mesure : Améliorer le niveau de qualité des infrastructures cyclables / faire le bon choix du bon aménagement	29
3.2.3	Mesure : Mettre en place les outils d'investissement pour mettre en place les réseaux.....	32
3.2.4	Mesure : Offrir un stationnement vélo répondant aux différents besoins.	34
3.3	Thématique : offrir des services	37
3.3.1	Mesure : Avoir une offre suffisante pour la réparation de vélo.....	37
3.3.2	Mesure : Avoir une offre de vélos à louer, à tester.....	41
3.3.3	Mesure : Développer la formation de mise en selle et les actions de déplacement à vélo	43
3.3.4	Mesure : Avoir des aides à l'achat (vélo, matériel)	46
3.3.5	Mesure : Développer la Cyclo-logistique urbaine	48
3.3.6	Mesure : Lutter contre le vol de vélo	49
3.4	Thématique : communiquer et sensibiliser	50
3.4.1	Mesure : Offrir une documentation de référence	50
3.4.2	Mesure : Développer et diffuser des outils d'information et de mobilisation des usagers	52
3.4.3	Mesure : Organiser et participer à des événements promotionnels et de sensibilisation	54
3.4.4	Mesure : Assurer l'existence de points d'information	56

1 Investir dans le vélo, un choix rationnel

Le Gouvernement wallon veut redoubler d'efforts pour stimuler l'usage du vélo dans la Région. Le choix du vélo comme mode de déplacement au quotidien s'avère extrêmement efficace à la fois sur un plan mobilité au quotidien, au niveau économique, au niveau santé et bien entendu sur un plan environnemental.

Pourtant l'usage du vélo ne s'est pas encore imposé dans la vie quotidienne des wallons. C'est à nous, pouvoirs publics, qu'il incombe de poursuivre et accentuer une feuille de route extrêmement ambitieuse pour favoriser l'usage du vélo comme un premier choix. Nous entendons créer les conditions pour que l'attractivité de la petite reine ne soit plus discutée, créer les conditions pour que dans chaque famille le recours aux deux roues soit perçu comme une solution, créer un environnement favorable à l'évidence cyclable.

Stimuler l'usage du vélo doit évidemment être accompagné de mesures de sécurité.

MOBILITE

Les gains générés par le vélo à pour la réduction des temps de parcours augmentent de façon exponentielle avec le nombre de cyclistes sur les routes. En effet, plus le nombre de personnes qui circulent à vélo est grand, plus le gain de temps est important pour l'ensemble des usagers, y compris pour le secteur de la logistique.

Une bonne infrastructure cyclable contribue beaucoup à la mise en selle de nouveaux cyclistes. Les résultats de projets menés au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Belgique montrent ainsi qu'une cyclostrade de haute qualité attire 2 à 3 fois plus de cyclistes sur l'itinéraire concerné, parmi lesquels un grand nombre sont d'anciens automobilistes. (EU projet CHIPS)

Plus de vélos dans nos espaces publics, c'est aussi moins de voitures dans ceux-ci, surtout que celles-ci occupent beaucoup plus d'espace public que les vélos : ainsi, la surface nécessaire pour une seule place de parking voiture peut accueillir jusqu'à 15 vélos. Au total, 70% voire 80% de l'espace public est dédié aux voitures, qu'elles soient en mouvement ou stationnées.

Et pourtant, une voiture est en moyenne occupée par seulement 1,2 ou 1,5 personne, et est à l'arrêt 95% du temps, vu que l'on ne se déplace qu'environ 90 minutes en 24 heures. Ce chiffre est stable depuis des années, aussi bien en Belgique que dans les différents pays voisins.

L'espace accaparé par les voitures pourrait être transformé en plaines de jeux, en parcs, en terrasses, en trottoirs, etc., pour rendre nos villes et villages plus agréables, plus conviviaux, plus adaptés aux rencontres, aux jeux d'enfants...

Il convient de préciser que la politique cyclable en Wallonie doit constituer une politique globale, sur l'ensemble du territoire. Elle n'est pas limitée aux grandes agglomérations. Même si le potentiel de report modal est plus important dans les grandes villes, le présent plan vise à ce que le vélo utilitaire se développe également dans les territoires moins denses. En effet, le potentiel du vélo utilitaire dans ces territoires est bien réel. Des solutions existent et doivent être appliquées, en complémentarité avec les transports en commun, afin d'inciter les habitants à utiliser le vélo pour se rendre au travail ou à l'école, pour faire leurs courses...

Enfin, un plus grand nombre de personnes circulant à vélo et à pied dans les rues permet d'accroître le niveau de contrôle social, ce qui peut réduire la criminalité et induire un niveau global de sécurité plus élevé.

ENVIRONNEMENT

Le transport routier est l'une des principales sources d'émission de gaz à effet de serre en Belgique. En 2020, les émissions du secteur des transports constituent 20,4 % des émissions totales (contre 14,4 % en 1990), largement dû au transport routier.

Depuis 1990, on constate que la plupart des indicateurs sont en augmentation le nombre de véhicules a augmenté de 66 % depuis 1990 (52 % seulement pour les voitures particulières), ainsi que la circulation (véhicules km) qui a augmenté dans l'intervalle de 49 % en 2019, mais seulement de 17 % en 2020 (crise COVID-19).

Outre l'augmentation du nombre de véhicules, c'est également la cylindrée moyenne qui a également augmenté depuis 1995, reflétant le passage au diesel d'une part et le succès croissant de véhicules SUV et à usages multiples d'autre part¹.

Si plus de personnes se déplacent à vélo, cela réduit sensiblement les émissions de CO2 et d'autres polluants atmosphériques, ainsi que la pollution sonore.

A la fabrication, le bilan carbone d'une bicyclette serait de cinquante à quatre-vingt fois plus faible que celui d'une voiture. Et à l'usage, il émettrait entre 500 et 700 fois moins de polluants qu'un véhicule thermique².

Un rapport du Shift Project précise même que la généralisation du covoiturage et du vélo permettrait de réduire les émissions de CO2 de 60 % dans les zones périurbaines³.

Les trajets courts entraînent une consommation plus élevée du moteur des voitures car, durant la plus grande partie du trajet, celui-ci n'est pas encore à température. Or, ce sont précisément ces déplacements qui peuvent facilement être effectués à vélo ou à pied. Or, les chiffres de la récente étude Monitor de 2019 montrent qu'en Wallonie, 36% des déplacements sont réalisés en voiture pour des déplacements < 2km (2km, c'est 30 minutes à pied, 5 minutes à vélo), 79% pour des déplacements entre 2 et 10km .. (10 km, c'est 30 minutes à vélo) et 81% pour des déplacements supérieurs à 10km. Le potentiel du vélo en Wallonie existe donc réellement.

SANTE ET BIEN ETRE

Les bienfaits pour la santé liés à l'activité modérée que représente la pratique du vélo sont très nombreux. D'un côté, de nombreuses études montrent que se déplacer régulièrement à vélo est bon pour la santé physique, car une augmentation de l'activité peut prévenir l'obésité, le diabète et les maladies coronariennes liées à une activité insuffisante ou à des comportements sédentaires. De plus, certaines études concluent que la pratique du vélo dans le cadre des trajets domicile-travail diminue l'absentéisme pour cause de maladie. En effet, en parcourant à vélo des trajets quotidiens de courte distance, on diminue sa sédentarité. Et surtout, une plus grande part de cyclistes sur les routes améliore

¹ <https://climat.be/en-belgique/climat-et-emissions/emissions-des-gaz-a-effet-de-serre/emissions-par-secteur>

² https://www.liberation.fr/environnement/entre-le-velo-et-la-voiture-une-difference-stratospherique-demissions-de-co2-20211008_WAZ5WETJ7RGFVPLAKGNTCGCNXQ/#:~:text=Non%2C%20le%20v%C3%A9lo%20n%27%C3%A9met,de%20CO2%20que%20la%20voiture&text=Sur%20un%20an%20de%20trajet,un%20utilisateur%20de%20bicyclette%20%C3%A9lectrique.

³ https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2018/03/SHIFT-MOBILITE-RAPPORT-FINAL_2017_09_05-Graphiste-Retour-2.pdf

la qualité de l'air. Rien qu'en Belgique, la pollution de l'air est responsable de presque 10.000 morts prématurées par an. (Agence Européenne pour l'environnement 2019)

D'un autre côté, beaucoup d'autres études montrent que pratiquer le vélo quotidiennement est également bénéfique pour la santé mentale. L'activité physique réduit ainsi de 29 % le risque de contracter la maladie d'Alzheimer, et de 17% celui de tomber en dépression (ECF). L'utilisation du vélo augmente également et sensiblement la capacité de concentration des élèves. (ECF)

Enfin, il convient de préciser que les bénéfices liés à la pratique du vélo en matière de santé physique et mentale sont supérieurs aux risques d'accidents et d'exposition à la pollution.

L'émergence des vélos à assistance électrique (VAE) rend la mobilité cyclable plus accessible aux personnes vivant dans des endroits où le relief est plus important, où les distances à parcourir sont plus longues, ce qui signifie qu'un plus grand nombre de personnes sont susceptibles de bénéficier des avantages sanitaires de la mobilité cyclable.

La pandémie de Covid-19 a également montré les avantages du vélo en temps de crise sanitaire ; pratiquer le vélo permet de continuer à rester mobile tout en respectant la distance de sécurité sanitaire, de renforcer ses poumons, de faire de l'exercice quand toutes les salles de sport sont fermées et de soulager les transports en commun.

TOURISME

Une région cyclable constitue un véritable produit d'appel touristique

Le vélotourisme se positionne depuis quelques années comme l'un des secteurs les plus dynamiques de l'industrie touristique partout en Europe, avec un succès renforcé par le boom des utilisateurs de deux-roues observé depuis le début de la pandémie COVID-19.

Il s'inscrit naturellement dans une offre touristique durable tant par ses avantages environnementaux et sociaux que par ses retombées économiques. Il est un des éléments clés d'une offre de mobilité multimodale.

ECONOMIE

Les coûts annuels de possession et d'utilisation d'un vélo ne s'élèvent qu'à environ 5% ou 10% de ceux d'une voiture (achat, carburant, entretien, assurance, taxes...). En offrant une option de transport bon marché, le vélo peut contribuer à rendre l'emploi et la participation à la vie sociale plus accessibles à tous, et surtout aux populations défavorisées.

Comme le montre une étude de 2019 sur les bénéfices sociaux du vélo et de la marche en Europe, investir dans des aménagements pour les « modes actifs » est particulièrement rentable. En effet, chaque kilomètre parcouru par une voiture entraîne un coût externe de 0,11 €, tandis que le vélo et la marche rapportent respectivement 0,18 € et 0,37 € par kilomètre⁴.

Un rapport de 2022 sur la filière économique du vélo, réalisé par le Député français Guillaume Gouffier, montre tout le potentiel du vélo en tant qu'activité industrielle, en plus du potentiel économique lié à la prestation de services, à la réparation, au tourisme...

⁴ [New study reveals the social benefits of cycling and walking in the EU | Eltis](#)

Les cyclistes contribuent également au commerce local. En effet, le cycliste est un client de proximité fidèle, qui dépense plus que celui qui vient en voiture (ECF). Malheureusement, plusieurs études menées dans différents pays démontrent que les commerçants sous-estiment souvent la part des clients qui font leurs courses à vélo, tandis qu'ils surestiment celle des automobilistes. (ECF : étude Bruxelles, CEREMA). Enfin, si l'on se penche plus spécifiquement sur la clientèle touristique, il est intéressant de constater qu'un touriste à vélo dépense 20% de plus que tous les autres types de touristes (ECF, étude France).

Le vélo est également créateur d'emplois, principalement dans le secteur du tourisme. Au niveau européen, le vélotourisme représente plus de 44 milliards d'euros par an, soit 2,2 millions de séjours annuels touristiques à vélo et 11% de la valeur totale du tourisme européen ⁵.

Le voyageur à vélo a un profil extrêmement intéressant pour développer un tourisme durable et participer au développement économique d'une région. Il dépense en moyenne 66,7 €/jour en itinérance, soit 27 € pour les hébergements, 27 € pour les établissements de l'Horeca et 12,7 € pour les loisirs, les transports, les achats au supermarché... (données fournies par Pro Velo).

Les retombées liées au vélotourisme s'accompagnent également de créations d'emplois dans les secteurs de la production et de la vente de vélos, dans celui des services comme la réparation, l'entretien de cycles, la cyclo-logistique, le vélo-partage ou encore dans le domaine des infrastructures cyclables. Les emplois dans le secteur du vélo ont l'avantage d'être plus stables géographiquement que dans d'autres secteurs. Ils apportent des bénéfices pour l'économie locale et offrent un accès au marché du travail à des travailleurs peu qualifiés. (European Cyclists' Federation - ECF).

SECURITE ROUTIERE

L'augmentation de la part modale du vélo doit passer par des mesures fortes et structurelles garantissant la sécurité des cyclistes.

Le volet sécurité routière, avec la notion de « partage de la route » fait partie intégrante de la stratégie cyclable wallonne : aménagements sécurisés, formation, sensibilisation, respect des règles du code de la route, contrôles/sanctions, la combinaison de ces différents éléments permet une prise en compte globale de la sécurité des cyclistes.

L'analyse des accidents peut à son tour contribuer à tirer des enseignements et recommandations afin d'éviter que les faits ne se reproduisent.

⁵ [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2012/474569/IPOL-TRAN_ET\(2012\)474569\(SUM01\)_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2012/474569/IPOL-TRAN_ET(2012)474569(SUM01)_FR.pdf)

2 Un plan d'Actions Wallonie Cyclable qui s'intègre dans une politique locale, régionale, fédérale, européenne.

Pour profiter pleinement de tous les avantages d'une région cyclable tels que listés ci-dessus, le Gouvernement wallon a affirmé de manière répétée dans ses déclarations, plans, décrets et circulaires, sa volonté de (re)développer le vélo.

Le présent Plan s'inscrit pleinement dans la **Déclaration de Politique Régionale** pour la législature 2019-2024. Car il vise à mieux prendre en compte les usagers vulnérables dans l'espace public sur base du principe STOP⁶. Le Gouvernement veut stimuler significativement la mobilité douce et active (marche, vélo, micromobilité douce, etc.) et le développement d'une infrastructure adaptée. L'attention sera portée en particulier sur les déplacements quotidiens. Il entend également répondre aux objectifs fixés en termes de tourisme, de santé, de création d'emploi et de sécurité routière

Ce Plan d'Actions propose des actions concrètes permettant de répondre aux objectifs de la vision **FAST 2030** (qui vise à faire passer la part modale du vélo de 1% à 5% d'ici 2030) et de sa déclinaison en **Stratégie Régionale de Mobilité** (SRM). Celle-ci met le système de la multimodalité, dont le vélo fait intégralement partie, au cœur des décisions et plans d'actions. Comme indiqué, tant dans le volet « déplacement des personnes » que dans le volet « déplacement des marchandises », le vélo est un des leviers pour assurer un changement durable de notre mobilité. Le Plan précise donc les actions de la SRM.

Ce Plan soutient également les objectifs du **Plan Air, Climat, Energie** (PACE 2030), et plus particulièrement la mesure phare « Encourager les transferts modaux ». Dans le cadre du décret "climat" du 20/02/2014, la Wallonie avait prévu de réduire ses émissions de GES par rapport à 1990 de 30 % en 2020 et de 80 à 95 % en 2050. La Déclaration de politique régionale 2019 - 2024 prévoit en outre un objectif intermédiaire de - 55 % en 2030 par rapport à 1990. La Belgique, comme les 192 membres de l'Assemblée générale de l'ONU a adopté en mars 2022 par consensus une résolution destinée à favoriser le développement du vélo dans le monde afin de lutter contre le réchauffement climatique.

Le Plan d'actions enforce le **Plan prévention de la santé - horizon 2030** et plus particulièrement l'axe "Promotion des modes de vie et des milieux de vie favorables à la santé".

Un grand effort est en effet nécessaire, car la voiture reste le mode de transport principal en Belgique : 65% des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture, sans passager. En Wallonie, ce chiffre atteint même 83%. L'importance de la voiture diminue toutefois dans les villes. (Diagnostic fédéral sur les déplacements domicile-travail 2017)

La déclaration du Gouvernement est déclinée en Décrets et Circulaires qui favorisent la prise en compte du vélo : comme le **Décret du 4 avril 2019 visant à généraliser les aménagements cyclables de qualité en Wallonie et à renforcer la sécurité des cyclistes** et la **Circulaire du 7 mars 2019 visant à prendre en compte les modes actifs lors de tout projet d'espace public et de réfection des voiries**.

A travers le **Plan Mobilité et Infrastructures pour Tous (PIMPT) 2020-2026**, le Gouvernement wallon concrétise la mise en œuvre des objectifs défini pour la politique cyclable. De nombreux projets du PIMPT dont ceux issus de l'enveloppe mode actifs additionnels de 250 millions € entre 2020-2024 vont permettre à la Wallonie d'accroître la part modale du vélo.

⁶ [Qu'est-ce que le principe STOP ? - On fait quoi pour le climat ?](#)

A travers le PIMPT et les soutiens directs envers les pouvoirs locaux, ce plan soutient également les initiatives locales permettant de concrétiser des stratégies exprimées à travers notamment le Plan de Mobilité

La volonté du Gouvernement wallon de mettre le vélo en haut de l'agenda est renforcée par une **Directive européenne** récente (2019). Cette directive prévoit notamment différentes procédures pour s'assurer que la sécurité routière soit bien prise en compte à chaque stade d'un projet routier. Autre point important pour le Plan Wallonie Cyclable, cette Directive stipule également que les **usagers vulnérables** (cyclistes, piétons **et deux-roues motorisés**) **doivent être pris en compte dans chaque procédure**.

Le Plan répond à diverses remarques formulées en 2021 dans **l'audit réalisé par la Cours des comptes** relatif « au soutien de la Région wallonne aux déplacements quotidiens à vélo » en Wallonie.

Les actions présentées dans ce document s'intègrent **dans la continuité de ce que la Région a mis en place depuis le début de la présente législature**, à savoir, un renforcement des moyens pour développer la pratique du vélo en Wallonie.

Ce Plan fait également le lien avec le **Plan fédéral Be Cyclist**, qui regroupe toute une série d'actions de compétence fédérale.

3 Quelles mesures pour augmenter le nombre de déplacements quotidiens à vélo ?

Le Gouvernement wallon a donc préparé un plan d'actions, composé de 4 volets sur lesquels il convient de travailler simultanément, et qui a pour objectif de rendre la pratique du vélo possible, sûre et normale pour tout un chacun, de 8 à 88 ans :

- Assurer la gouvernance : assurer l'organisation et la mise en œuvre du Plan, les moyens financiers et humains, le suivi des actions
- Rouler et stationner à vélo :
 - Rouler à vélo : développer un réseau vélo répondant aux 5 critères de qualité internationalement reconnus, à savoir un réseau à la fois « sûr, cohérent, rapide, confortable et agréable » :
 - Sécurité : en mixité dans un contexte de trafic lent et faible, et sur des aménagements séparés bien conçus en cas de circulation plus rapide et plus dense.
 - Rapidité : menant le cycliste à sa destination par le chemin le plus court et le plus rapide.
 - Cohérence : offrant des liaisons continues ou interconnectées, permettant de se rendre aux grandes destinations et pôles de transports en commun et généralement de tout point A à tout point B, tout en laissant un choix entre itinéraires (circulation calme ou plus importante, pentes ou non...).
 - Confort : offrant des revêtements lisses, des bordures abaissées, un bon entretien, de l'éclairage, un balisage...
 - Agréable : traversant un cadre agréable (urbain ou naturel), sans nuisances (bruit, pollution, stress) et sécurisant (sécurité subjective).
 - Stationnement vélo : permettre de garer (longue et/ou courte durée) son vélo en sécurité (pas de vol, pas de vandalisme/dégâts)
- Offrir des services
- Communiquer et sensibiliser sur la politique cyclable pour faire connaître les projets, récompenser les cyclistes, encourager les cyclistes frileux, convaincre les cyclistes potentiels tout en les sensibilisant aux risques et dangers et aux bons comportements à adopter compte tenu du partage de la route entre les différents usagers (être vu, ...).

3.1 Thématique : Assurer la Gouvernance

3.1.1 Mesure : Assurer la mise en place de la Stratégie vélo.

Objectif :

Travailler à la mise en place stratégique des politiques cyclables à l'échelle de la Wallonie.

Actions à mettre en place :

- **Animer une Task force wallonne**

Cette TF regroupe les différentes compétences ayant un lien avec le développement du vélo en Wallonie comme la Mobilité, la Sécurité routière, le Tourisme, l'Aménagement du territoire ou encore la Santé et l'Économie. Elle accueille également des représentants des usagers cyclistes. Le SPW MI a en charge d'animer cette TF (via son Manager Mobilité active). Le Commissariat général au Tourisme viendra en appui, via la personne en charge des projets liés au vélotourisme. L'AWSR également pour assurer une attention particulière à la sécurité des usagers. Différents groupes de travail serviront à alimenter les travaux de celle-ci.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x	x	x	x	X	X	X
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
X	X	X	X	X	X	x

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1ⁱ :

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Liste des réunions tenues et des points discutés (via PV des réunions)

Sources financières à mobiliser :

- Non applicable

- **Animer un groupe de travail interne au SPW MI**

Il a en son sein plusieurs agents du SPW Mobilité et Infrastructures : Directions de la Planification de la Mobilité, des Déplacement doux et de la Sécurité des Aménagements de Voirie, des Routes, des Voies Navigables, de la Réglementation...

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Liste des réunions tenues et des points discutés (via PV des réunions)

Sources financières à mobiliser :

- Non applicable

- **Animer un groupe de travail « territorial » :**

Dans lequel différentes échelles territoriales seront représentées. A savoir : les communes via l'UVCW, les ADL, les Groupes d'Action Locale, les Inter-Communales, les Provinces... Il s'agira d'un groupe de travail mixte Mobilité/Tourisme qui tiendra compte des aspects liés à la sécurité routière. Dans le futur, Dans le futur s'ils se concrétisent, il serait pertinent de travailler au niveau des futurs bassins de mobilité. Notamment en milieu rural, les communes n'ont pas toujours les ressources pour mettre en place des actions. Il faut regrouper des actions pour avoir une masse rurale, stimuler le niveau intercommunal, faciliter l'économie d'échelle.

Partenaires de l'actions (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
				x		x

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Liste des réunions tenues et des points discutés (via PV des réunions)

Sources financières à mobiliser :

- Non applicable

- **Animer un groupe de travail « représentants des usagers » :**

dans lequel se retrouveront des associations et des représentants des usagers tels que. le GRACQ, ProVelo, l'UWE, l'UCM, les cellules syndicales, Chemins du Rail ASBL, l'UVCW,

Empreintes ASBL, L'Heureux cyclage... Il s'agira d'un groupe de travail mixte Mobilité/Tourisme qui tiendra compte des aspects liés à la sécurité routière.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
				x		

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Liste des réunions tenues et des points discutés (via PV des réunions)

Sources financières à mobiliser :

- Couverte dans le cadre d'une subvention actuelle octroyée au GRACQ → servant à plusieurs actions
- Couverte dans le cadre d'une subvention actuelle octroyée à Pro Velo → servant à plusieurs actions
- Couverte dans le cadre d'une subvention actuelle octroyée à l'UWE → servant à plusieurs actions
- Couverte dans le cadre d'une subvention actuelle octroyée à Chemin du Rail → servant à plusieurs actions

• **Participer aux Task Forces vélo aux niveaux régional, fédéral, européen :**

la Wallonie doit participer à ce type de rencontres afin d'assurer le relais avec les instances européennes, fédérales, communautaires concernées par les actions en lien avec la politique cyclable. Qu'il s'agisse de mobilité utilitaire ou de loisirs, différentes collaborations existent de part et d'autre. Il s'agira de les inventorier et de préciser qui participe (SPW, CGT, autre) afin de faire ensuite bénéficier à chaque secteur des informations pertinentes sans devoir forcément être présent à tous les groupes de travail. L'administration wallonne siège déjà au sein d'une commission fédérale vélo, et d'un groupe de travail vélo BeNeLux.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
				X		

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Liste des réunions tenues et des points discutés (via PV des réunions)

Sources financières à mobiliser :

- Non applicable

3.1.2 Mesure : Assurer le monitoring et l'évaluation de la politique cyclable

Objectif :

Un monitoring permet d'évaluer l'évolution de la pratique du vélo et des objectifs fixés, et d'adapter les mesures mises en place au regard de la sécurité des usagers. Il s'agit aussi d'un outil important de communication et de sensibilisation.

Actions à mettre en place :

- **Initier un audit de politique cyclable propre à la Région wallonne en s'inspirant du modèle ByPad ⁷:**

inscrire le Plan d'Actions Wallonie Cyclable régional dans un processus d'auto-évaluation cyclique en disposant d'indicateurs spécifiques, mesurables et comparables.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
X						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 3

- 2022 :
- 2023 :
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Mise en place d'un audit régional

Sources financières à mobiliser :

- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés, pour organiser de la consultance sur le vélo (servira à plusieurs actions)

- **Mieux connaître l'usage du vélo au niveau statistique :**

afin de suivre la tendance de l'utilisation du vélo de façon centralisée, le souhait est de mettre en place un observatoire des modes actifs avec un volet utilitaire mais également touristique. Cet observatoire sera nourri via des comptages, manuels, automatiques ou citoyens (boîtiers

⁷ BYPAD signifie Bicycle Policy Audit. Il est basé sur les meilleures pratiques internationales et donne un aperçu des mesures et des structures appliquées dans la politique cyclable locale.

telraam), des enquêtes de mobilité, des sondages mais aussi via la mise à disposition de données de type "big data". Une attention particulière sera portée à l'homogénéité des données récoltées afin de permettre un traitement et une comparaison de celles-ci et dans le temps. Cet observatoire⁸ s'intégrera dans le Tableau de Bord de la Mobilité de la Région wallonne et sera réalisé en partenariat avec l'IWEPS.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
x		x		x		

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 2

- 2022 :
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'enquêtes menées

Sources financières à mobiliser :

- Couverte dans le cadre d'une subvention actuelle octroyée au GRACQ → servant à plusieurs actions
- Couverte dans le cadre d'une subvention actuelle octroyée à Chemin du Rail → servant à plusieurs actions
- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés.
- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser la mise en place d'un Observatoire des Modes Actifs (servira à plusieurs actions), l'achats de compteurs vélo, l'achats de totem vélo, l'achats de Caméra Telraam

• **Mieux connaître l'usage du vélo au niveau qualitatif :**

afin de suivre les facteurs qui influencent l'usage du vélo, le souhait est de mettre en place un observatoire des modes actifs avec un volet utilitaire mais également touristique.

L'observatoire⁹ des modes actifs sera aussi chargé de réaliser des études « qualitatives » sur l'utilisation du vélo. Par exemple, l'utilisation du vélo sur les RAVeL sous le prisme du genre.

⁸ Une étude est en cours visant à l'élaboration des modes de collecte d'informations et des méthodologies pour une mesure de la pratique des modes actifs en Wallonie. Le système d'information élaboré qui en découlera permettra de constituer les bases d'un « observatoire des modes actifs » à l'échelle régionale et dont la forme institutionnelle reste à définir.

⁹ Une étude est en cours visant à l'élaboration des modes de collecte d'informations et des méthodologies pour une mesure de la pratique des modes actifs en Wallonie. Le système d'information élaboré qui en découlera permettra de constituer les bases d'un « observatoire des modes actifs » à l'échelle régionale et dont la forme institutionnelle reste à définir.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
x		x		x		

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 2

- 2022 :
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'enquêtes menées

Sources financières à mobiliser :

- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser la mise en place d'un Observatoire des Modes Actifs (servira à plusieurs actions)

- **Inventorier les aménagements cyclables et leur état :**

afin de disposer d'un état des lieux à jour de l'ensemble du réseau, des infrastructures cyclables, indépendamment du gestionnaire du réseau. Assurer une inspection des infrastructures mises en place : pouvoir s'assurer que les infrastructures mises en place puissent continuer à être d'une qualité et sureté optimale dans le temps grâce à un contrôle, un entretien et un remplacement réguliers. Ceci pourra se faire via différents canaux :

- La mise à disposition d'un outil de Cartographie dynamique vélo permettant d'encoder les aménagements cyclables sur l'ensemble du réseau.
- Un suivi des outils de contrôle des aménagements, entretiens des aménagements cyclables sur les voiries régionales.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
				x		

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 2

- 2022 :
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Pourcentage du territoire couvert par un inventaire des infrastructures cyclables

Sources financières à mobiliser :

- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres

déterminés pour organiser la mise en place d'un portail d'encodage des infrastructures cyclables

- **Mieux connaître les besoins des cyclistes lors de la conception, la réalisation et le suivi de tout projet :**

mener une concertation des usagers sur le réseau cyclable wallon dans le but d'objectiver les profils des usagers, leurs motivations, les freins rencontrés, leurs origines-destinations, leur sentiment de sécurité/insécurité. Ceci pourra se faire via différents canaux :

- Consultation des représentants des usagers au sein des commissions et comités vélo communaux, CCATM, CLDR. Les informations transmises dans ces comités seront remontées à la Région.
- Consultation des représentants des usagers lors des Commissions Modes actives et pour tout projet d'aménagement.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x		x	x			
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
						x

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 2

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Mise en place d'outils de consultation
- Suivi apporté aux propositions soumises

Sources financières à mobiliser :

- Non applicable

- **Identifier les accidents impliquant des cyclistes :**

Mieux connaître les accidents impliquant des cyclistes : L'objectif est double, d'une part avoir une compréhension plus fine des facteurs et des circonstances des accidents impliquant des cyclistes grâce à une analyse en détail des PV des accidents. D'autre part, identifier les zones accidentogènes pour les cyclistes. Etant donné le fort taux de sous-enregistrement des accidents de cyclistes, ce deuxième objectif pourra être complété par une prise en compte des lieux et situations considérés comme dangereux par les cyclistes eux-mêmes.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
		x				

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 2

- 2022 :
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Mise en place d'un centre de connaissance
- Suivi apporté aux propositions soumises

Sources financières à mobiliser :

- A définir par l'AWSR

- **Mettre en place un monitoring analytique des coûts "vélo" :**

pouvoir préciser les coûts des différents équipements, infrastructures mais aussi services liés à la politique vélo. Dans le but d'avoir un référentiel commun à la région et d'aider les collectivités dans leurs choix d'investissements en tenant compte de la sécurité des cyclistes.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x	x	x	x	x	x	x
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
x	x	x	x	X	x	x

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 3

- 2022 :
- 2023 :
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Rédaction du document

Sources financières à mobiliser :

- Non applicable – à définir ultérieurement

3.1.3 Mesure : Mettre en place un plan de Formation

Objectif :

Utiliser les nombreuses compétences des professionnels, actuels et futurs, de la mobilité pour œuvrer à changer les mentalités et mettre en place des projets en faveur du vélo.

Cela permettra à chacun-e d'être à jour en matière de prise en compte des cyclistes dans les aménagements, de pouvoir communiquer pour développer la politique cyclable.

Actions à mettre en place :

- **Intensifier la prise en compte du vélo et ses aspects sécuritaires dans les formations à destination des écoles (EMSR) :**

les Référents en Education à la Mobilité et à la Sécurité Routière dans les écoles acquièrent lors de la formation des compétences nécessaires autour une autre mobilité en sécurité dans les déplacements domicile-école, ainsi que les outils permettant de mettre en place des animations. La prise en compte des actions vélo continuera à être développée dans le cadre de ces formations, notamment via des boîtes à outils « vélo » à destination des écoles reprenant les formations existantes, appels à projets, outils de communication...

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 :
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de personnes formées
- Nombre d'heures consacrées à la politique cyclable

Sources financières à mobiliser :

- Intégré à la formation actuelle des référents EMSR
- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser de visites de terrains (servira à plusieurs action), organisation de séminaires divers sur le vélo à (servira à plusieurs actions), la consultance sur le vélo (servira à plusieurs actions)

- **Intensifier la prise en compte du vélo dans les formations à destination des entreprises :**

les référents mobilité dans les entreprises acquièrent les compétences nécessaires pour convaincre de l'intérêt d'une autre mobilité dans les déplacements domicile-travail et de l'importance de proposer des services en la matière. Il est question ici de développer l'usage du vélo en sécurité par les employés, mais aussi le transport de marchandises à vélo par les

entreprises. La prise en compte des actions vélo continuera à être développée dans le cadre de ces formations, notamment en :

- o Continuant à assurer la formation Mobility Manager plusieurs sessions par an.
- o Intégrant une dimension mobilité/sécurité routière dans les formations de reconversion professionnelle, à horaire décalé... de conseiller en environnement (ex. IFAPME)

Le département « Formation » de l’AWSR organise également des formations à destination des entreprises sous la thématique « vélo ».

Partenaires de l’actions (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x					x	
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
		x				

Mise en place de l’action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de personnes formées
- Nombre d’heures consacrées à la politique cyclable

Sources financières à mobiliser :

- Intégré à la formation actuelle des Mobility Manager réaliser par l’UWE
- Moyens à valoriser dans le cadre d’actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser des visites de terrains (servira à plusieurs action), des séminaires divers sur le vélo à (servira à plusieurs actions), la consultance sur le vélo (servira à plusieurs actions)
- Pour le département « Formation » de l’AWSR : A déterminer par l’AWSR

• **Intensifier la prise en compte du vélo dans les formations des Conseillers en Mobilité (CeM) et Conseillers en Aménagement du territoire et en Urbanisme (CATU) :**

continuer à développer la formation continue des Conseillers en Mobilité et des Conseillers en Aménagement du territoire et en Urbanisme sur diverses matières, dont la politique cyclable (Code de la route, stationnement, infrastructures, transport des marchandises...). Des formations continues en présentiel ou encore des webinaires thématiques sur la plateforme web CEM seront prévus.

Partenaires de l’actions (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x			x			
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de personnes formées
- Nombre d'heures consacrées à la politique cyclable

Sources financières à mobiliser :

- Intégré à la formation actuelle des CeM et CATUs
- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser des visites de terrains (servira à plusieurs action), des séminaires divers sur le vélo à (servira à plusieurs actions), la consultance sur le vélo (servira à plusieurs actions)

- **Proposer des formations vélo à l'attention des mandataires et agents en charge de la politique vélo, aux niveaux régional, communal et privé :**

cette formation pourra se faire en complément de la formation de Conseiller en Mobilité de la Région wallonne. Cela passe notamment par l'organisation de journées de sensibilisation aux aménagements cyclables (et des visites de terrain), compte tenu de la sécurité des usagers.

Partenaires de l'actions (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
				x		x

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 2

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de personnes formées
- Nombre d'heures consacrées à la politique cyclable

Sources financières à mobiliser :

- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser des visites de terrains (servira à plusieurs action), des séminaires divers sur le vélo à (servira à plusieurs actions), la consultance sur le vélo (servira à plusieurs actions)

- **Sensibiliser les futurs professionnels de la mobilité (étudiants en architecture, en urbanisme, en sciences de l'ingénieur civil, géographe, tourisme...) à la politique vélo :**

la Région se met à disposition du monde académique pour permettre d'avoir le plus en amont possible une vision intégrée du vélo dans le cadre de la mobilité utilitaire, de tourisme, de la

sécurité routière et dans les aménagements. Pourrait être également proposé un cours de gestion de la mobilité et/ou tourisme-sécurité routière dans le cursus universitaire accessible à plusieurs masters dans les différentes universités francophones et dans les hautes écoles proposant par exemple un master en environnement, en développement durable...

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
				x		

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 3

- 2022 :
- 2023 :
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de personnes formées
- Nombre d'heures consacrées à la politique cyclable

Sources financières à mobiliser :

- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser la consultance sur le vélo (servira à plusieurs actions)

• **Proposer des formations/ateliers à destination des labellisés « Bienvenue vélo » et des professionnels du tourisme :**

professionnaliser et accompagner les opérateurs touristiques dans l'accueil des cyclotouristes et la connaissance du vélotourisme en Wallonie. Leur permettre d'assurer un niveau de qualité pour l'accueil à travers notamment le label « Bienvenue vélo ». Des thématiques bien spécifiques au secteur seront proposées et feront l'objet de formations ou d'ateliers, en lien étroit avec la démarche d'amélioration continue « Wallonie destination Qualité ».

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
					x	
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
				x		

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de personnes formées

Sources financières à mobiliser :

- A définir par CGT

- **Développer et soutenir un Pool cycliste et le former aux méthodologies d'apprentissage de la pratique du vélo en sécurité dans la circulation :**

former les conseillers en mobilité, agents de la prévention et de la sécurité, éducateurs sportifs, policiers, bénévoles.... Ils sont alors disponibles pour soutenir les différentes dynamiques imaginées au sein de la commune et de ses écoles, entre autres pour l'encadrement du Brevet du Cycliste, d'un vélobus.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x				x		
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
		x				

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 :
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de personnes formées

Sources financières à mobiliser :

- Couverte dans le cadre d'une subvention actuelle octroyée à Pro Velo servant à plusieurs actions
- Couverte dans le cadre d'une subvention actuelle octroyée au GRACQ servant à plusieurs actions

3.1.4 Mesure : Assurer une mise en réseau des acteurs vélo

Objectif :

Créer une dynamique entre les communes et villes qui s'engagent dans une politique cyclable. Une telle mise en réseau doit permettre d'échanger sur les pratiques du vélo, positives comme négatives, d'intensifier les efforts accomplis par les collectivités ou d'autres organismes et associations en faveur de la promotion du vélo et des déplacements sécurisés.

Actions à mettre en place :

- **Mettre en place un groupement de collectivités/institutions/représentants du monde du vélo :**

rassembler, fédérer les acteurs de la politique cyclable, afin de diffuser, échanger sur les connaissances liées au vélo.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x	x	x	x	x	x	x
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
x	x	x	x	x	x	x

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 3

- 2022 :
- 2023 :
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Mise en place d'une réflexion sur la structure pouvant assurer ce rôle

Sources financières à mobiliser :

- Non applicable – à définir ultérieurement

3.1.5 Mesure : Assurer un suivi et une évolution de la réglementation, planification de la politique cyclable

Objectif :

Afin de rendre la pratique du vélo plus aisée et plus sûre, une évolution des règles est parfois nécessaire.

Actions à mettre en place :

- **Proposer des adaptations du Code de la route pour mieux prendre en compte les besoins des cyclistes et assurer leur sécurité :**

continuer à faire participer la Wallonie aux révisions du Code de la Route (compétence fédérale). Celui-ci offrant toute une série de possibilités d'améliorer significativement la qualité du réseau cyclable.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
X						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de modifications du Code de la Route qui encouragent les modes de déplacements actifs (dont le vélo) et prend en compte leur sécurité.

Sources financières à mobiliser :

- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser la consultance sur le vélo (servira à plusieurs actions)

- **Proposer des adaptations du Code du gestionnaire¹⁰ pour mieux prendre en compte les besoins des cyclistes et assurer leur sécurité :**

continuer à faire évoluer ce document en faveur des cyclistes. Celui-ci offrant toute une série de possibilités d'améliorer significativement la qualité du réseau cyclable.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
X						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 2

- 2022 :
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de modifications du Code du gestionnaire qui encouragent les modes de déplacements actifs (dont le vélo) et prend en compte leur sécurité.

Sources financières à mobiliser :

- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser la consultance sur le vélo (servira à plusieurs actions)

- **Assurer une base législative permettant la mise en place des diverses politiques cyclables :**

notamment via la mise en place d'un décret relatif à la politique cyclable et modifiant le décret du 1er avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales. Est également concerné le décret relatif à l'agrément et aux subventionnements des partenaires en matière de mobilité durable, de sensibilisation et d'éducation à la sécurité routière.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
X						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 2

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

¹⁰ L'arrêté ministériel du 11.10.1976, qu'on appelle aussi le Code du gestionnaire, fixe les dimensions minimales et les conditions particulières pour le placement de la signalisation routière.

Indicateurs de réalisation :

- Mise en place des décrets

Sources financières à mobiliser :

- Non applicable

- **Continuer à faire évoluer les documents de référence liés aux aménagements cyclables :**

il est question ici de qualiroute, de la sécurothèque, du guide des bons aménagements... afin de mieux prendre en compte les besoins des cyclistes, y compris ceux des personnes à besoins spécifiques et leur sécurité.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
X		X				
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de fiches, adaptations rédigées

Sources financières à mobiliser :

- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser la consultance sur le vélo (servira à plusieurs actions)

- **Proposer des outils fiscaux et/ou réglementaires incitant au recyclage des vélos :**

diverses pistes seront explorées afin d'inciter à la remise en circulation des vélos usagers. (Prime retour vélo non utilisé, cotisation Recupel...). Les aspects liés à la sécurité des usagers seront pris en compte.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x		X				X
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 3

- 2022 :
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation : Nombre de vélo recyclés

Sources financières à mobiliser :

- A définir

• **Proposer des outils fiscaux incitant à l'usage du vélo** :

diverses pistes seront explorées afin d'encourager l'usage du vélo dans le cadre de déplacements utilitaires. Des discussions seront également menées avec le fédéral.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x						X
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 3

- 2022 :
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Proposition de nouveaux outils incitatif à l'usage du vélo

Sources financières à mobiliser :

- Nouveaux moyens à allouer pour de la consultance sur le vélo à servant à plusieurs actions
- A définir avec SPW - Finances

• **Assurer une concordance de la politique vélo au niveau des outils de planification** :

renforcer la prise en compte du vélo et ses aspects sécuritaires dans le cadre des Plans Communaux de Mobilité, Plans Urbains de Mobilité, futurs Plans de Mobilité des Bassins de Mobilité, Programmes Communaux de Développement Ruraux, Revitalisation urbaine, Schéma de développement communal, Rénovation urbaine ...

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
X		x	x			
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
						x

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 2

- 2022 :
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de documents stratégiques où le vélo est pris en compte de manière suffisante

Sources financières à mobiliser :

- Non applicable

• **Travailler à faciliter l'intermodalité et le transport des vélos (train, bus...) :**

faire évoluer les règles afin de permettre aux usagers de transporter leur vélo dans les bus, tram et métro sous certaines conditions. Groupe de travail mixte Mobilité/Tourisme.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
	X			x		

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 2

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'usagers des transports en commun qui prennent le vélo.

Sources financières à mobiliser :

- Nouveaux moyens à allouer pour de la consultance sur le vélo à servant à plusieurs actions
- A définir avec OTW

• **Assurer une meilleure mise en place de stationnements vélo lors des constructions, rénovations ou transformations d'immeubles :**

afin de favoriser la présence de stationnement vélo dans les projets d'immeubles (tant de logement que de bureaux), pour les habitants et pour les visiteurs. Dans le cas d'immeubles de logement, en particulier, ce stationnement doit être couvert et sécurisé. Les rénovations devraient aussi être concernées, ou encouragées en ce sens, par exemple à partir d'une certaine taille d'immeuble. Des incitants devraient être trouvés pour promouvoir la création de parkings vélo sécurisés pour les immeubles de bureaux situés en milieu urbain ou dans les zones facilement accessibles à vélo.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x	x		X	x		✖
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 2

- 2022 :
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Evolution de la législation pour faciliter la mise en place de stationnement vélo dans les immeubles
- Nombre de stationnements vélo mis en place dans les immeubles
- Nombre de stationnement vélo mis en place dans les bureaux

Sources financières à mobiliser :

- Non applicable

3.2 Thématique : rouler et stationner en sécurité

3.2.1 Mesure : Définir des réseaux cyclables wallons utilitaires et récréatifs

Objectif :

Offrir des liaisons adaptées aux besoins des déplacements des cyclistes actuels et futurs. Celui-ci reprend l'ensemble des itinéraires cyclables, interconnectés, directs et sécurisés au sein d'un quartier, d'une ville ou entre ceux-ci. Parmi les conditions nécessaires à un réseau fonctionnel, il y a la sécurité, l'itinéraire le plus direct possible et la cohérence.

L'objectif de développer un réseau vélo répondant aux cinq critères de qualité internationalement reconnus, à savoir un réseau à la fois « sûr, cohérent, rapide, confortable et agréable », est également une préoccupation pour le secteur du tourisme. Cela rend d'autant plus prégnante la nécessité d'une approche transversale. En effet, le voyageur à vélo sélectionne en priorité son itinéraire sur base des critères liés à la sécurité, à la qualité des infrastructures et la qualité des paysages/de l'environnement.

Actions à mettre en place :

- **Définir un réseau cyclable structurant à l'échelle de la région wallonne :**
en ce compris les cyclostrades. Ce réseau peut se retrouver, tant sur voirie régionale que communale, ou encore sur domaine de tiers (emprise INFRABEL ou SNCB, dépendance d'une université...). Il forme la colonne vertébrale du réseau cyclable wallon.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x		x	x			
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
				x		

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 2

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Pourcentage du territoire couvert par un réseau cyclable structurant

Sources financières à mobiliser :

- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser la mise en place d'une étude du réseau cyclable à servant à plusieurs actions
- **Soutenir les autres échelles du territoire wallon** : (provinces, Groupes d'actions locaux, communes la définition d'un réseau cyclable de desserte locale complémentaire au réseau cyclable structurant à vocation utilitaire. Ce soutien sera méthodologique. Différentes pistes seront explorées :
 - Via l'actualisation ou réalisation de P(I)CM
 - Via un soutien financier pour la réalisation d'études menant à l'établissement de réseau cyclables communaux ou intercommunaux
 - Via des soutiens financiers accordés à des structures territoriales comme les Provinces, GAL...
 - Via un accompagnement de la Cellule Mobilité Action du SPW-MI.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x		x				
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Pourcentage du territoire couvert par un réseau cyclable de desserte locale

Sources financières à mobiliser :

- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser une étude du réseau cyclable à servant à plusieurs actions
- **Définir le réseau cyclable de loisir** : celui-ci reprend les différents types de réseaux cyclables à vocation touristiques (RAVeL, Points nœuds, itinéraires touristiques balisés par le CGT...) : continuer de déployer l'offre

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
				x		

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 : x
- 2023 : x

- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Suivi de la requalification de l'offre en matière d'itinéraires touristiques balisés VTC et VTT
- Finalisation des réseaux-points nœuds dans toutes les provinces

Sources financières à mobiliser :

- A définir par le CGT
- **Mettre en place des circuits vélo accessibles aux personnes à besoins spécifiques : Depuis 2016, le Commissariat général au Tourisme collabore avec l'Asbl « Access-i » pour l'identification et la certification de circuits vélo adaptés répondant aux attentes des usagers à besoins spécifiques le long du RAVeL. Ces circuits s'intègrent dans la politique actuelle d'accessibilité des loisirs actifs de plein air aux personnes à besoins spécifiques et dans le plan d'actions du Commissariat général au Tourisme en faveur du développement du vélotourisme et d'un tourisme pour tous. Nous comptons actuellement 13 circuits.**
L'objectif est de poursuivre la certification de ces circuits le long des RAVeL. Il est également envisageable de réadapter la méthodologie pour développer ce type de circuits dans des périmètres autres que le RAVeL (ex : en milieu urbain, autour des réseaux points-nœuds...), et ainsi, diversifier et compléter l'offre.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
				x		

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de nouveaux circuits vélo accessibles
- Diversification de l'offre

Sources financières à mobiliser :

- A définir par le CGT

3.2.2 Mesure : Améliorer le niveau de qualité des infrastructures cyclables / faire le bon choix du bon aménagement

Objectifs :

- Clarifier les lignes directrices pour la prise en compte des besoins des cyclistes dans les aménagements de voirie ou d'espace public ;

- Mettre en place les aménagements correspondants pour assurer une sécurité et un confort optimal des déplacements à vélo.

Actions à mettre en place :

- **Proposer et continuer à faire évoluer un guide de recommandation des aménagements cyclables.**

Le site de référence en Wallonie est le site de la sécurothèque.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x		x	x			
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
				x		

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Evolutions apportées dans les fiches de la sécurothèque

Sources financières à mobiliser :

- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser la consultance sur le vélo à servant à plusieurs actions
- Couverte dans le cadre d'une subvention actuelle octroyée au GRACQ à servant à plusieurs actions

- **Assurer un développement de nouveaux matériaux de qualité :**

acquérir de nouvelles compétences propres à la Région en termes de matériaux à utiliser ou de marquage. Pouvoir tester de nouvelles techniques de marquage, de nouveaux matériaux.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x		x	x			
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 3

- 2022 :
- 2023 :
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Mise en place d'une procédure de test

- Acquisition d'une expertise régionale en la matière

Sources financières à mobiliser :

- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser la consultance sur le vélo à servant à plusieurs actions

- **Améliorer les conditions de cyclabilité des espaces publics via la mise en place de mesures « Espace public apaisé » :**

subventionner les communes pour offrir un cadre de vie plus sûr en diminuant les vitesses de circulation.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x			x			
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
						x

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 3

- 2022 :
- 2023 :
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Mise en place de mesures « Espace public apaisé »

Sources financières à mobiliser :

- Non applicable – à définir ultérieurement avec SPW TLPE

- **Relancer des aménagements cyclables ou pouvant améliorer la cyclabilité des espaces publics via la mise en place d'un appel à projet « aménagements temporaires » :**

avant d'investir dans des travaux pour construire de nouvelles infrastructures, il peut être intéressant d'expérimenter à moindre coût une nouvelle configuration de l'espace public et d'observer les nouveaux usages au regard des objectifs attendus. L'évaluation de la situation temporaire permet d'appuyer les solutions d'aménagement à long terme, et de de concerter et valider les choix. Les aménagements temporaires ou transitoires facilitent l'appropriation du changement par les usagers.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x			x			
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
						x

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 3

- 2022 :
- 2023 :
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Mise en place d'un appel à projet
- Intégration la possibilité de mettre en place des aménagements temporaires dans les projets existants

Sources financières à mobiliser :

- Non applicable – à définir ultérieurement

3.2.3 Mesure : Mettre en place les outils d'investissement pour mettre en place les réseaux.

Objectif :

Les réseaux cyclables décrits au point 1 et répondant aux standards de qualité et sécurité attendus seront mis en œuvre au plus vite, compte tenu des ressources humaines et budgétaires disponibles. Des priorités devront donc être établies, des financement mis en place.

Actions à mettre en place :

- **Définir les critères de priorisation de réalisation d'infrastructures cyclables :**

en fonction du potentiel cyclable, de l'inventaire et état de l'infrastructure, du niveau de réalisation sur une liaison entre pôles, des difficultés techniques, des contraintes externes, des opportunités locales... Assurer le financement des aménagements cyclables via des politiques « infrastructures ».

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x		x				
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Pourcentage du réseau structurant et de desserte aménagée

Sources financières à mobiliser :

- Couverte dans le cadre du Plan Infrastructures et Mobilité pour Tous 2020-2026 avec notamment une enveloppe de projets additionnels dédiée à la mobilité active : réaliser les aménagements prévus dans le PIMPT et amplifier la prise en compte systématique des cyclistes dans les aménagements routiers sur voiries régionales lorsqu'il y a un enjeu cyclable identifié.
- Couverte dans le cadre du Plan RAVeL : réaliser les aménagements de courts tronçons manquants sur des sections existantes du RAVeL, ainsi que les chaînons manquants stratégiques permettant de développer les 4 itinéraires

cyclables internationaux et régionaux de longue distance. Et améliorer la qualité des infrastructures existantes et de l'accessibilité aux PMR.

- Couverte dans le cadre des projets additionnels pour le RAVeL
- Couverte dans le cadre du droit de tirage « Mobilité durable » et l'appel à projets Wallonie Cyclable à destination des communes : financer des projets des communes sélectionnées sur base de leur potentiel, de leur ambition et de leur vision stratégique. En créant sur leur territoire les conditions propices à la pratique du vélo au quotidien en sécurité, les communes contribueront à rencontrer les objectifs régionaux.
- Couverte dans le cadre d'une enveloppe cyclostrade : financer des projets sélectionnés sur base de leur potentiel, de leur ambition et de leur vision stratégique.
- Couverte dans le cadre des différentes enveloppes non directement liées à la Mobilités mais permettant la réalisation d'infrastructures en faveur des cyclistes (PIC, Opération de développement rurale, Revitalisation urbaine...)
- Couverte dans le cadre de la recherche de moyens fédéraux ou européens.

• **Trouver le meilleur mode opératoire pour sa mise en œuvre pour chaque projet :**

depuis les études préalables jusqu'au suivi de chantier : réalisation par les chefs de projets des directions territoriales ou par une équipe de chefs de projets "volants" affectés selon les besoins, subventions à des collectivités locales, Provinces, marchés conjoints, Design & Build, etc.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 2

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Définition des critères de priorisation

Sources financières à mobiliser :

- Non applicable

• **Mettre en place une signalisation utilitaire et touristique :**

Cette signalisation permettra de faire connaître les itinéraires existants et d'orienter les cyclistes. Ceci sera fera via :

- o La mise en place de la signalétique des itinéraires régionaux et internationaux : continuer à mettre en place le balisage des itinéraires régionaux et développer les liaisons cyclistes de et vers les itinéraires régionaux en particulier au départ ou à destination des noyaux urbanisés. Ceci en améliorera l'accessibilité, tant pour le loisir que pour des raisons utilitaires.
- o La mise en place de la signalétique des cyclostrades : définir et mettre en place le balisage des itinéraires régionaux et développer les liaisons cyclistes de et vers les

cyclostrades en particulier au départ ou à destination des grands pôles urbains, d'activité économiques ou d'équipements desservis, ainsi que des nœuds d'intermodalité. Ceci en améliorera l'attractivité pour les cyclistes, et la connaissance de la part des automobilistes afin d'inciter à un report modal. La mise en place de la signalétique des points nœuds vélo : finaliser la mise en place les liaisons points nœuds vélo sur le territoire wallon, et en garantir la bonne gestion dans le temps.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x		x				
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
				x		

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Pourcentage du réseau structurant et de desserte aménagée

Sources financières à mobiliser :

- A définir par
 - o le CGT pour la signalisation touristique
 - o le SPW MI pour la signalisation utilitaire

3.2.4 Mesure : Offrir un stationnement vélo répondant aux différents besoins.

Objectif :

Pouvoir stationner son vélo dans des bonnes conditions de protection, contre le vol et si possible les intempéries, est une nécessité pour les personnes qui envisagent un déplacement à vélo. Une offre de stationnement vélo doit se déployer sur le territoire wallon de manière à répondre aux besoins variés :

- Tant à domicile qu'à destination (école, lieu d'emploi, nœud d'intermodalité, activité de loisir...)
- Au moyen de dispositifs adaptés à la diversité de vélos (vélos-cargos ou long trail, vélos chargés de sacs, vélos de grande valeur, à assistance électrique...) que de cyclistes (femmes, adultes, enfants...)
- Offrant une expérience agréable et des conditions de sécurité satisfaisantes, ainsi qu'un avantage comparatif par rapport à l'usage de la voiture (facilité d'accès notamment).

Associé, le cas échéant, à des besoins annexes tels que la présence de douches, de casiers pour déposer son casque ou des vêtements adaptés, la possibilité de recharger une batterie...

Actions à mettre en place :

- **Définir une stratégie propre à chaque type de stationnement**

(résidentiel, entreprises, équipements, noyaux commerçants, nœuds d'intermodalité...) dans le but de guider les futurs aménagements pouvant être mis en place par les collectivités. Cela permettra également d'orienter les collectivités sur les lieux les plus stratégiques pour la mise en place des stationnement vélo.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x	x	x	x	x		
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
				x		

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 2

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Réalisation de la cartographie

Sources financières à mobiliser :

- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser la réalisation d'une étude sur les stationnements vélo

- **Identifier, cartographier les lieux stratégiques en termes de stationnement touristique le long des itinéraires internationaux :**

Dans un premier temps, il sera question d'identifier les lieux stratégiques (stationnement touristique et aire de repos) le long des itinéraires internationaux et régionaux. Ensuite, ce même recensement s'étendra à d'autres réseaux cyclables.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
				x		

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 2

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Réalisation d'une cartographie

Sources financières à mobiliser :

- A définir par le CGT

- **Assurer un niveau de qualité pour l'accueil des cyclistes par les opérateurs touristiques (Label « Bienvenue Vélo ») :**

poursuivre des actions de labellisation "Bienvenue Vélo" des opérateurs touristiques (hébergements, HoReCa, attractions et musées, organismes touristiques, producteurs et artisans, et bientôt loueurs et réparateurs) qui offrent des services et équipements adaptés aux besoins des cyclistes. Dynamisation (à travers la définition d'un plan d'action), accompagnement, professionnalisation et amélioration des compétences (notamment à travers l'organisation d'ateliers/formations tels que ceux mis en place dans le cadre de la démarche « Wallonie Destination Qualité » ou la mise à disposition d'outils de bonnes pratiques).

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
				x		

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de labellisés "Bienvenue vélo" et évolution par secteur
- Nombre de bonnes pratiques et outils partagés

Sources financières à mobiliser :

- A définir par le CGT

- **Définir les critères de priorisation de réalisation des stationnement vélo :**

en fonction du potentiel cyclable, de l'inventaire et état de l'infrastructure, du niveau de réalisation sur une liaison entre pôles, des difficultés techniques, des contraintes externes, des opportunités locales... Assurer le financement des aménagements cyclables via des politiques « infrastructures »

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x	x	x	x	x		
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
	x			x		

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de stationnements vélo mis en place dans les lieux considérés comme stratégique.

Sources financières à mobiliser :

- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser un soutien externe pour mise en place parking vélo école
- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser un soutien externe pour mise en place parking vélo entreprise
- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser la mise en place parking vélo école
- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser la mise en place parking vélo entreprise
- Couverte dans le cadre d'appels à projets pour aider à la mise en place de stationnements vélo aux arrêts TEC, gares, mobipôles, mobipoints : ces lieux doivent être équipés en stationnement vélo sécurisé de moyenne et longue durée selon les recommandations régionales. Subventionner à 80% le stationnement vélo aux arrêts TEC.

3.3 Thématique : offrir des services

3.3.1 Mesure : Avoir une offre suffisante pour la réparation de vélo

Objectif :

Comme tout véhicule, le vélo mérite d'être bien entretenu et adapté aux besoins de l'utilisateur (modèle, taille, mais aussi accessoires) afin que son usage soit plus confortable, moins fatigant, plus agréable et sûr. Il est donc important de pouvoir offrir aux cyclistes des services « vélo » adaptés et accessibles.

Actions à mettre en place :

- **Soutenir les lieux de réparation fixes :**

L'objectif de cette action est d'une part de soutenir la visibilité des lieux de réparation du secteur privés et d'autre part de favoriser la mise en place d'ateliers tournés vers l'offre de secondes mains et pouvant offrir un service de dépannage tourné uniquement sur les petites interventions (remplacement de chambre à air, de pneus usés, de blocs de frein ou de câbles défectueux) en particulier dans des lieux d'intermodalité (gare, mobipôles). Les services offerts par ces ateliers ne devront cependant pas constituer un frein au développement de la filière économique.

Partenaires de l’actions (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x		X			x	
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
				x		

Mise en place de l’action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 :
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Pourcentage du territoire couvert par une offre en réparation de vélo
- Nombre de réparations réalisées
- Nombre de réparateurs labellisés “Bienvenue vélo”

Sources financières à mobiliser :

- Couverte dans le cadre de la subvention actuelle octroyée à Pro Velo dans la gestion des points vélo dans les lieux d’intermodalité à servant à plusieurs actions
- Moyens à valoriser dans le cadre d’actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser la réparation des vélos. **Couverte dans le cadre du soutien apporté à des structure visant à la réparation générale des objets (type repair-café). A définir avec SPW ARNE**
- Intégration des réparateurs dans le label “Bienvenue vélo”. A préciser par CGT

- **Soutenir les services mobiles de réparation :**

L’objectif des ateliers mobiles est multiples (conseils aux personnes, vélo-éducation, testing, etc.). Il peut se déplacer à travers plusieurs communes pour monter des événements autour du vélo ou s’insérer dans des événements existants. Une offre de petites réparations est également associé, en collaboration avec des vélocistes locaux. Les services offerts par ces ateliers ne devront cependant pas constituer un frein au développement de la filière économique.

Partenaires de l’actions (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x				x	x	
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW

Mise en place de l’action (voir note de fin de document) : 2

- 2022 :
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- pourcentage du territoire couvert par une offre -d’atelier mobile.
- nombre de réparations réalisées

Sources financières à mobiliser :

- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser la mise en place d'Ateliers Mobiles à servant à plusieurs actions

• **Assurer les formations de base à la réparation de vélo :**

apprendre à réparer, entretenir et monter un vélo peut se faire en autodidacte ou via des formations spécifiques. Ces formations doivent permettre à des citoyens, mais par exemple aussi à des opérateurs touristiques, d'acquérir les compétences de base dans ces domaines, en ce compris tous les aspects sécuritaires.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x				x		
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
				x		

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 :
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de formations données

Sources financières à mobiliser :

- Couverte via la subvention actuelle octroyée à Pro Velo dans la gestion des points vélo dans les lieux d'intermodalité à servant à plusieurs actions
- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser les formations de base à la réparation de vélo. Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser r la mise en place d'Ateliers Mobiles à servant à plusieurs actions

• **Faciliter l'accès à la profession de mécanicien vélo :**

en développant la filière « métiers ». Les compétences acquises sont alors valorisées par l'obtention d'un diplôme ou d'une attestation. Différentes pistes sont à explorer : via le Forem, les filières IFAPME, le développement des stages en entreprises, les aides à l'emploi...

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x					x	
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 2

- 2022 :
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de personnes formées
- Dispositifs mis en place pour avoir accès à la formation

Sources financières à mobiliser :

- A définir avec SPM EER

• **Assurer le recyclage des vélos :**

soutenir la démarche d'économie circulaire et d'économie sociale des ateliers vélo qui, en lien avec les recyparcs, permet de récupérer et donner une seconde vie à des vélos usagés, dans une optique de qualité.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x		x				x
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 3

- 2022 :
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de vélo recyclés et remis en circulation

Sources financières à mobiliser :

- Non applicable – à définir ultérieurement avec SPW ARNE

• **Favoriser le développement de stations-services vélo :**

Soutenir la mise en place des stations-services avec des outils pour les vélos, équipées d'appareils pour l'entretien de base comme une pompe, des clés, des godets de pneus, des tournevis, des clés Allen... Evaluer les besoins au niveau des organismes touristiques afin d'évaluer la pertinence d'en installer à ces endroits. La mise en place des stations-service vélo ne devront pas constituer un frein au développement de la filière économique.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
				x		

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 4

- 2022 :
- 2023 :
- 2024 :

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de stations-services mises en place nombre dans les lieux considérés comme stratégique.

Sources financières à mobiliser :

- Non applicable – à définir ultérieurement

3.3.2 Mesure : Avoir une offre de vélos à louer, à tester

Objectif :

Tant pour des déplacements utilitaires que de loisir, il est parfois intéressant de louer un vélo à un endroit précis plutôt que de se déplacer avec son propre vélo, que ce soit pour un déplacement de courte ou de longue durée. Diverses initiatives communales existent déjà. Différentes mesures peuvent venir les renforcer. En outre, l'achat d'un vélo représente un investissement, et l'offre assez conséquente ne rend pas toujours le choix facile. D'où l'intérêt de pouvoir tester un vélo avant achat. Il est donc important de pouvoir centraliser les différentes offres possibles. L'offre doit être pensée en lien avec les formations de mises en selle. Lorsque l'on teste le vélo pour changer de mobilité, il faut que la 1ère expérience soit la plus positive, via notamment la formation vélotrafic et en ayant à disposition un bon vélo. Lorsque les nouveaux cyclistes louent un vélo pour une longue durée, un accompagnement doit être possible pour maintenir la motivation de ceux-ci. Des conseils de sécurité doivent également être apportés. Les actions reprises ci-dessous seront donc réalisées en priorité dans les lieux où des formations de mises en selles, et/ou un soutien à la réparation de vélo sont possibles.

Actions à mettre en place :

- **Développer le système de location de vélos :**

offrir la possibilité de louer à la carte un ou plusieurs vélos d'excellente qualité. L'objectif principal est de mettre des vélos à la disposition des citoyens, des entreprises locales, mais également des touristes. Ces vélos pourront servir pour participer aux activités organisées dans d'autres domaines (ex : formation vélo-traffic). Différents systèmes existent : *free-floating*, location d'un vélo pour une courte ou longue durée... Le type de location est à évaluer en fonction de l'objectif. Parmi les publics cibles à privilégier : les personnes sans emploi, précarisées, ainsi que les étudiants qui peuvent alors tester ce mode de déplacement pendant leurs études et faire des choix en faveur d'une mobilité durable en connaissance de cause lorsqu'ils entrent dans la vie active.

Partenaires de l'actions (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
X				x		
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
				x		

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 3

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de vélo loués

Sources financières à mobiliser :

- Couverte dans le cadre de la subvention actuelle octroyée à Pro Velo dans la gestion des points vélo dans les lieux d'intermodalité à servant à plusieurs actions
- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser la location de vélo
- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser la mise en place d'Ateliers Mobiles à servant à plusieurs actions
- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser le projet « un vélo pour 10 ans » à servant à plusieurs actions
- Recensement de l'offre de location par les opérateurs touristiques, à préciser par le CGT.

• **Développer le système de test de vélos :**

permettre de tester des vélos gratuitement ou non, comme des vélos à assistance électrique (VAE), des vélos cargos, pliables... L'objectif de cette action est de réconcilier les Wallons avec la pratique du vélo dans leurs déplacements journaliers, exclusivement ou complémentaiement à d'autres moyens de transport respectueux de l'environnement, en leur permettant de tester différents types de vélo, souvent onéreux. Cela pourrait inclure également un vrai accompagnement au changement de mode. Une attention particulière est portée à la sécurité des usagers dans le cadre de ces tests.

Partenaires de l'actions (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
X				x		
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 2

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de personnes ayant testé un vélo
- Pourcentage de personnes ayant fait l'acquisition d'un vélo suite au test

Sources financières à mobiliser :

- Couverte dans le cadre de la Subvention octroyée à Pro Velo dans la gestion des points vélo dans les lieux d'intermodalité → servant à plusieurs actions
- Couverte dans le cadre de la Subvention octroyée à l'UWE → servant à plusieurs actions
- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser le système de test de vélo. Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser la mise en place d'Ateliers Mobiles à servant à plusieurs actions

3.3.3 Mesure : Développer la formation de mise en selle et les actions de déplacement à vélo

Objectif :

Le nombre de cyclistes potentiels est important. Nombreuses et nombreux sont celles et ceux qui savent rouler à vélo. Mais savoir rouler à vélo ne signifie pas nécessairement être capable de rouler dans l'espace public ou de le faire pour des déplacements utilitaires. Il est donc nécessaire d'offrir un accompagnement personnalisé, qui peut faire une différence considérable, et permettre à ces personnes d'accéder à un nouveau mode de déplacement à part entière, en dépassant les obstacles cités ci-dessus (au point ???).

Actions à mettre en place :

- **Développer la formation de mise en selle à destination du public scolaire :**

organiser des actions visant à rendre les enfants autonomes à vélo sur un itinéraire connu, atteindre des transferts modaux significatifs vers le vélo. Cela passe par l'apprentissage de la conduite à vélo et des règles à respecter pour être en sécurité. A ce titre, la Région wallonne soutient l'augmentation du nombre de classe bénéficiant du Brevet du cycliste.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
			x			

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de personnes ayant suivi la formation « brevet du cycliste » et/ou d'autres formations liées à l'apprentissage de la conduite à vélo en sécurité et en autonomie afin de devenir acteurs de leur mobilité Pourcentage de personnes ayant augmenté la pratique du vélo suite à la formation + questionnaire sur le sentiment de sécurité dans les déplacements à vélo suite à la formation

Sources financières à mobiliser :

- Couverte dans le cadre des appels à projets EMSR à servant à plusieurs actions
- Couverte dans le cadre de subvention actuelle octroyée à Pro Velo pour ses actions « Education » → servant à plusieurs actions
- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser la formation de mise en selle à destination du public scolaire
- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser la mise en place d'Ateliers Mobiles servant à plusieurs actions

- **Soutenir les projets visant à assurer la mise en place de vélobus ou rangs à vélo.**

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
X						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
			x			

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de personnes participant à un vélobus ou un rang à vélo

Sources financières à mobiliser :

- Couverte dans le cadre d'appels à projets EMSR servant à plusieurs actions
- Couverte dans le cadre de subvention actuelle octroyée à Pro Velo pour ses actions « Education » → servant à plusieurs actions
- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser la mise en place de vélobus ou rangs vélo
- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser la mise en place d'Ateliers Mobiles à servant à plusieurs actions

- **Développer la formation de mise en selle et les actions de déplacement à vélo à destination du public des entreprises :**

on vise à sensibiliser et à communiquer pour promouvoir les déplacements domicile-travail à vélo dans les entreprises publiques et privées.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
		X				

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de personnes ayant suivi la formation
- Pourcentage de personnes ayant augmenté la pratique du vélo suite à la formation + questionnaire sur le sentiment de sécurité dans les déplacements à vélo suite à la formation

Sources financières à mobiliser :

- Dans le cadre de subvention actuelle octroyée à l'UWE pour développer l'usage du vélo dans les entreprises
- Pour le département « Formation » de l'AWSR : à déterminer par l'AWSR

- **Développer la formation de mise en selle et les actions de déplacement à vélo à destination des citoyen-e-s :**

offrir à tout-e citoyen-ne des actions de mise en selle et de sensibilisation durant laquelle des cyclistes quotidiens - encadrent des cyclistes en devenir dans l'espace public et/ou sur un de leurs trajets réguliers. Ces formations peuvent être offertes à tou-te-s mais aussi organisées pour des publics bien précis (ex. : primo-arrivant).

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x				x		
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
		X	x			

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de personnes ayant suivi la formation
- Pourcentage de personnes ayant augmenté la pratique du vélo suite à la formation + questionnaire sur le sentiment de sécurité dans les déplacements à vélo suite à la formation

Sources financières à mobiliser :

- Couverte dans le cadre de la subvention actuelle octroyée à Pro Velo pour ses actions « Education » → servant à plusieurs actions
- Couverte dans le cadre de la subvention actuelle octroyée au GRACQ → servant à plusieurs actions
- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser la formation de mise en selle et les actions de déplacement à vélo à destination des citoyen-e-s
- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser la mise en place d'Ateliers Mobiles à servant à plusieurs actions

3.3.4 Mesure : Avoir des aides à l'achat (vélo, matériel)

Objectif :

Soutenir la mobilité douce et favoriser les déplacements à vélo via une aide à l'acquisition d'un vélo.

Actions à mettre en place :

- **Assurer des primes à l'acquisition de vélos de service :**

mettre à disposition des primes à destination employeur ou un travailleur indépendant pour l'achat et à la mise à disposition de vélos de service électriques ou non-électriques.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'entreprises ayant bénéficié de la prime

Sources financières à mobiliser :

- A travers le budget existant des primes vélos

- **Assurer des primes à l'acquisition pour usage utilitaire :**

mettre à disposition des primes à destination des citoyens, à l'achat d'un vélo électrique ou non-électrique. L'octroi de cette prime est conditionné à un usage domicile-travail.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de citoyens ayant bénéficié de la prime

Sources financières à mobiliser :

- Non applicable

• **Assurer des primes à l'achat de vélo servant la cyclo-logistique :**

mettre à disposition des primes à destination des employeurs ou un travailleur indépendant, à l'achat d'un vélo-cargo électrique ou non-électrique. L'octroi de cette prime est conditionné à un usage dans le cadre professionnel.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 2

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'entreprises ayant bénéficié de la prime
- Nombre de km effectués
- Nombre de colis livrés et/ou nombre de tonnes transportées
- Nombre de camionnettes laissées au garage

Sources financières à mobiliser :

- Non applicable

3.3.5 Mesure : Développer la Cyclo-logistique urbaine

Objectif :

La Wallonie veut encourager, en matière de logistique urbaine, le recours aux services de livraison à vélo. Plusieurs structures existent déjà, qui se sont fédérées dans la Belgian Cycle Logistic Federation. En ville, le potentiel de transport de marchandises et de livraison de colis par vélo est très important. 25% de tous les biens transportés dans une ville pourraient être transportés par un vélo (cargo). Le but serait de convaincre des groupes-cibles, au travers d'une approche participative, de s'orienter davantage vers la logistique urbaine durable.

Actions à mettre en place :

- **Mettre en place un facilitateur logistique urbaine et cyclo-logistique :**

celui-ci doit élaborer des recommandations et faire émerger des projets dans les villes qui pourront faire l'objet d'un financement dans le cadre d'un appel à projets

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 3

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Cahier de recommandations
- Nombre de villes développant un projet accompagné du facilitateur

Sources financières à mobiliser :

- A définir

Financer des externalités positives : développement d'un mécanisme de financement des externalités positives.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x						x
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 2

- 2022 :
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

Sources financières à mobiliser :

- A définir

3.3.6 Mesure : Lutter contre le vol de vélo

Objectif :

Le vol de vélo constitue un frein non-négligeable à la pratique du vélo. Il est fréquent que des cyclistes récents ou occasionnels abandonnent totalement la pratique du vélo suite au vol de celui-ci. Des cyclistes habitués renoncent également à prendre leur vélo pour certains déplacements par manque de stationnement sécurisé. Cela est d'autant plus vrai si le vélo a une valeur élevée (VAE par exemple).

Actions à mettre en place :

- **Développer en Wallonie un marquage unique standardisé des vélos, couplé à une base de données centralisée qui pourrait être fédérale :**

développer en Wallonie un marquage unique standardisé des vélos, couplé à une base de données centralisée en concertation avec des régions voisines. Cette action se fait en collaboration avec le Fédéral.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Création d'une base de données et d'un système électronique basé sur l'attribution de numéros uniques à chaque vélo
- Nombre de vélos inscrits.

Sources financières à mobiliser :

- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser la mise en place du projet My Bike

- **Collaborer avec les zones de police wallonnes et le collège des procureurs :**

L'objectif est de travailler avec les zones de polices et le collège des procureurs afin de mettre en place une politique efficace de répression dans le cadre des vols de vélos ceci afin de freiner la pratique du vol de vélos. Cela nécessite une coordination avec le SPF Justice.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x				x		
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 3

- 2022 :
- 2023 :
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Mise en place du dispositif
- Nombre de tests réalisés

Sources financières à mobiliser :

- Non applicable

3.4 Thématique : communiquer et sensibiliser

3.4.1 Mesure : Offrir une documentation de référence

Objectif :

La Région wallonne continue à rédiger et à soutenir la rédaction de documents de référence dans le domaine de politique cyclable. Ceci dans le but d'informer le grand public, les pouvoirs publics et les partenaires au sujet des avancées de la politique vélo régionale, tant dans une optique utilitaire que touristique, toujours encadrée par les aspects sécuritaires, aussi bien en matière d'infrastructures que de services.

Actions à mettre en place :

- **Offrir de la documentation de promotion du vélo utilitaire :**
créer et faire connaître les publications de recommandations ayant trait à politique cyclable. Cela implique notamment la rédaction de guides sur la mise en place de Vélobus à destination des écoles et des autorités communales, mais aussi des fiches synthétiques sur les aménagements de voiries et les équipements en faveur des cyclistes, ces fiches étant publiées via la « Securothèque ».

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x	x	x	X	x	x	x
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
x	x	x	X			x

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de publications produites

Sources financières à mobiliser :

- Couverte par la subvention actuelle octroyée au GRACQ (servira à plusieurs actions)
- Couverte par la subvention actuelle octroyée à Pro (servira à plusieurs actions)
- Couverte par la subvention actuelle octroyée à l'UWE (servira à plusieurs actions)
- Couverte par la subvention actuelle octroyée à Chemin du Rail (servira à plusieurs actions)
- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser la consultance sur le vélo à servant à plusieurs actions
- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser la mise en place d'une action générale « Tous Vélo actif » (servira à plusieurs actions)

- **Offrir de la documentation de promotion du vélotourisme : (notamment brochures, cartes RAVeL)**

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
X		x		x		
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
			x	x	x	x

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de cartes RAVeL distribuées
- Nombre de livrets de type vélotourisme distribués

Sources financières à mobiliser :

- A définir par le CGT

3.4.2 Mesure : Développer et diffuser des outils d'information et de mobilisation des usagers

Objectif :

Faire connaître au grand public les actions visant à développer le vélo en Wallonie, qu'elles soient mises en place par la Région wallonne ou par ses partenaires.

Les modes actifs restant des usagers vulnérables, dans ce contexte de partage de la route, la sensibilisation doit non seulement être à destination des cyclistes (« vers » les cyclistes) mais également des autres usagers (« sur » les cyclistes »)

Actions à mettre en place :

- **Mettre en place un plan de communication de la Région wallonne pour la promotion des modes actifs : promotion du Plan d'Actions Wallonie cyclable et visibilité de celui-ci sous toutes ses formes (Charte graphique, réseaux sociaux, matériel de promotion, WaCy News...)**

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
X						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 2

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Mise en place d'un plan de communication

Sources financières à mobiliser :

- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser la mise en place d'une action générale « Tous Vélo actif » (servira à plusieurs actions)

- **Mettre en place des campagnes de communication spécifiques sur l'usage du vélo :**
mieux connaître le potentiel que représente le vélo utilitaire, les services qui en dépendent. Celles-ci pourront par exemple promouvoir l'usage du vélo pour les petits trajets, ou être davantage axées sur la sécurité routière complémentaires aux différentes campagnes menées par l'AWSR :
 - Sensibiliser les cyclistes aux dangers tels que le risque de débridage d'un vélo électrique, au port d'un équipement et à la nécessité d'être vu dans la circulation.

- Sensibiliser les automobilistes à la présence accrue des modes actifs dans la circulation et à la notion du partage de la route

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
X	x	x	x	x	X	x
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
X	x	x	x	x	X	x

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 2

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

Sources financières à mobiliser :

- Couverte par la subvention actuelle octroyée au GRACQ (servira à plusieurs actions)
- Couverte par la subvention actuelle octroyée à Pro (servira à plusieurs actions)
- Couverte par la subvention actuelle octroyée à l'UWE (servira à plusieurs actions)
- Couverte par la subvention actuelle octroyée à Chemin du Rail (servira à plusieurs actions)
- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser la mise en place d'une action générale « Tous Vélo actif » (servira à plusieurs actions)

- **Mettre en place un plan de communication de la Région wallonne pour la promotion du vélotourisme en Wallonie.**

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
				X	x	

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 2

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Mise en place d'un plan de communication

Sources financières à mobiliser :

- A définir par le CGT

3.4.3 Mesure : Organiser et participer à des événements promotionnels et de sensibilisation

Objectif :

Promouvoir la politique cyclable de la Wallonie. Ces événements permettent entre autres de faire la promotion de nouveaux services ou de nouvelles infrastructures et/ou de développer et consolider la communauté des cyclistes actuels, des ambassadeurs du vélo.

Actions à mettre en place :

- **Mettre en place des événements valorisant le "vélo » :**
la Wallonie met en place des actions visant à mettre en valeur le vélo. Cela passe notamment par l'organisation d'événements rassembleurs comme un colloque annuel, un salon du vélo, ou par l'inauguration de nouvelles infrastructures. Ces événements mettront également l'accent sur les aspects sécuritaires.

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x	x	x	X	x	x	x
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
x	x	x	x	x	x	x

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 2

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'événements mis en place
- Nombre de participants aux événements

Sources financières à mobiliser :

- Couverte par la subvention actuelle octroyée au GRACQ (servira à plusieurs actions)
- Couverte par la subvention actuelle octroyée à Pro (servira à plusieurs actions)
- Couverte par la subvention actuelle octroyée à l'UWE (servira à plusieurs actions)
- Couverte par la subvention actuelle octroyée à Chemin du Rail (servira à plusieurs actions)
- Couverte par la subvention actuelle octroyée à la RTBF pour la mise en place de l'émission « Le beau Vélo de RAVeL » (servira à plusieurs actions)
- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser la mise en place d'une action générale « Tous Vélo actif » (servira à plusieurs actions), salon Bike Wallonia (servira à plusieurs actions)

- **Participation et/ou soutien à des événements valorisant le "vélo utilitaire" :**
la Wallonie aide à la réalisation d'actions qui mettent en valeur le vélo et le travail qu'elle mène en matière de politique cyclable. Elle participe à des événements où le vélo utilitaire peut être mis en avant, tels que des conférences, des salons... Ces événements mettront également l'accent sur les aspects sécuritaires.

Partenaires de l'action (x = pilote) : 1

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'événements auxquels la Région a participé
- Nombre de participants aux événements

Sources financières à mobiliser :

- Couverte par la subvention actuelle octroyée au GRACQ (servira à plusieurs actions)
- Couverte par la subvention actuelle octroyée à Pro (servira à plusieurs actions)
- Couverte par la subvention actuelle octroyée à l'UWE (servira à plusieurs actions)
- Couverte par la subvention actuelle octroyée à Chemin du Rail (servira à plusieurs actions)
- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser la mise en place d'une action générale « Tous Vélo actif » (servira à plusieurs actions),

- **Participation et/ou soutien à des événements valorisant le "vélotourisme"**

Partenaires de l'action (x = pilote) : 1

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x						
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
				x		

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

Sources financières à mobiliser :

- A définir par le CGT

3.4.4 Mesure : Assurer l'existence de points d'information

Objectif :

Informer le grand public, les pouvoirs publics et les partenaires au sujet des avancées de la politique vélo régionale, tant dans une optique utilitaire que touristique, aussi bien en matière d'infrastructures que de services.

Actions à mettre en place :

- **Soutenir les lieux physiques permanents où une information "vélo utilitaire" peut être fournie :**

soutenir les lieux fixes où une information peut être donnée par rapport à la politique vélo (itinéraires, formations, primes...)

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x	x	x	x	x	x	x
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
x	x	x	x	x	x	x

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 2

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de lieux physiques où peut être communiquée une information et couverture du territoire
- Nombre de demandes traitées

Sources financières à mobiliser :

- Couverte via la subvention actuelle octroyée à Pro Velo dans la gestion des points vélo dans les lieux d'intermodalité (servira à plusieurs actions)
- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser la mise en place d'une action générale « Tous Vélo actif » (servira à plusieurs actions), la mise en place d'Ateliers Mobiles à servant à plusieurs actions
- A définir avec les autres partenaires (SPW & OIP)

- **Soutenir les possibilités (téléphone/vidéoconférence) afin de pouvoir donner une information sur le "vélo utilitaire" :**

soutenir la mise en place d'un accompagnement personnalisé pour donner une information par rapport à la politique vélo (itinéraires, formations, primes...)

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
x	x	x	x	x	x	x
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
x	x	x	x	x	x	x

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 2

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de demandées traitées

Sources financières à mobiliser :

- Couverte via la subvention actuelle octroyée à l'UWE (servira à plusieurs actions)
- Couverte via la subvention actuelle octroyée au GRACQ (servira à plusieurs actions)
- Couverte via la subvention actuelle octroyée à Pro Vélo (servira à plusieurs actions)
- Moyens à valoriser dans le cadre d'actions déjà menées ou de nouveaux moyens dans la limite de la disponibilité des budgets du ou des ministres déterminés pour organiser place la mise en place d'Ateliers Mobiles à servant à plusieurs actions
- A définir avec les autres partenaires (SPW & OIP)

- Soutenir les lieux physiques permanents où une information « vélotourisme » peut être octroyée

Partenaires de l'action (x = pilote) :

SPW-MI	SPW-SG	SPW-ARNE	SPW-TLPE	SPW-IAS	SPW-EER	SPW_Fin
IWEPS	OTW	AWSR	AVIQ	CGT	WBT	FRW
				x		

Mise en place de l'action (voir note de fin de document) : 1

- 2022 : x
- 2023 : x
- 2024 : x

Indicateurs de réalisation :**Sources financières à mobiliser :**

- A définir par CGT

ⁱ Mise en place de l'action :

1. A poursuivre/Renforcer
2. A mettre en place (pour mandature)
3. A préparer (pour mandature suivante)
4. En réflexion